



Devoir de mémoire : journée en hommage à la résistance des familles de disparus en Algérie



Il y a 20 ans, les familles de disparus en Algérie tenaient leur premier rassemblement devant l'Observatoire des droits de l'Homme (ci-après ONDH) qui a été remplacé par la Commission des droits de l'Homme et qui est devenue aujourd'hui le Conseil des droits de l'Homme. Tous les mercredis, depuis le 2 août 1998, les familles de disparus se rassemblent. En effet, elles se présentaient tous les mercredis à l'ONDH afin de

réceptionner les requêtes qu'elles avaient déposées pour retrouver leurs proches et s'enquérir de la vérité. Les familles ont pris l'habitude de brandir des photos de leurs proches disparus et de scander des slogans comme elles avaient fait à Genève.

C'est ainsi qu'est né le premier rassemblement des familles de disparus en Algérie et qui dure encore à ce jour.

C'est pourquoi, le 7 avril 2018, le CFDA et SOS disparu(e)s ont conjointement décidé de rendre hommage à la résistance des familles de disparus en leur offrant une journée remplie d'émotion. Cette journée a eu un objectif double, objectif souhaité par le CFDA et SOS disparus : celui de ne pas laisser tomber dans l'oubli les personnes disparues et de rappeler ainsi le combat pour la vérité et la justice mené par les familles et leurs représentants. Lors de cet événement, des avocats, des journalistes, des députés membres de partis de l'opposition et des militants des droits de l'Homme sont venus féliciter le courage de ses

familles et exprimer leur soutien. Un film été diffusé sur le combat des familles de disparus.

Smain Gherzoul, frère d'un disparu, a profité de cette journée pour partager deux de ses chansons sur la disparation de son frère, intitulées « ou sont-ils ? ». Après ces moments remplis d'émotions, la société civile et les disparus ont pris la parole à tour de rôle. Ce moment était émouvant et rempli d'espoir. Le courage des mères de disparus a été mis en avant.

Une formation efficace pour la rédaction du rapport alternatif au rapport du gouvernement algérien au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies.



Le Comité des droits de l'Homme (ci-après le Comité) examinera l'Algérie en juillet 2018. Un premier rapport alternatif au rapport du gouvernement algérien a été rédigé conjointement par quatre associations algériennes dont RAJ, le CFDA, LADDH et le Réseau des avocats pour les droits de l'Homme. Par la suite et selon la procédure, le Comité a envoyé une série de question à l'Algérie qui a répondu à ses questions en mars 2018.

Afin de mieux se préparer à la rédaction d'un nouveau rapport au Comité, le CFDA et Euromed ont organisé une formation intitulée : « *Mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en Algérie : enjeux et défis.* » Cette formation qui s'est tenue les 19 et 20 avril 2018, a permis d'une part d'apporter des

connaissances aux participants en matière de procédures et d'outils pour la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) en Algérie et d'autre part de former les participants à la rédaction d'un nouveau rapport en se basant sur les réponses du gouvernement algérien et d'apporter de nouveaux éléments.

En effet, cette formation a été bénéfique car elle a permis par la suite la rédaction d'un rapport alternatif émettant des recommandations sur la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Ce rapport traite non seulement des disparitions forcées, mais également de la liberté d'association, de l'indépendance de la justice, de la liberté d'expression ou encore des violations des droits des femmes. Il est basé sur un travail de veille, de documentation et de recherche mené sur le terrain par les organisations. Les équipes de rédaction ont recueilli de nombreux témoignages affirmant que l'Algérie a failli à la mise en œuvre des précédentes recommandations émises par le Comité et a failli à toutes ses obligations en matière de respect des droits de l'Homme en Algérie. L'intégration des droits protégés par le Pacte dans la jurisprudence algérienne, l'abrogation des articles de la Charte pour la paix et réconciliation qui consacrent l'impunité, la mise en place d'un processus qui garantirait un recours effectif aux familles des victimes de disparitions forcées, l'exercice libre des activités associatives pacifiques ou encore la garantie de l'exercice des libertés syndicales et de la liberté de presse sont toutes des recommandations qui ont nullement été appliquées par l'Algérie.

Ces différentes organisations ont démontré dans leur rapport que l'Algérie ne respecte pas ses obligations internationales et commet de nombreuses violations des droits inscrits dans le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques.

Nous vous invitons à lire les deux rapports rédigés présentés par notre délégation :

- <http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2018/08/Alg%C3%A9rie-1er-rapport-alternatif-juillet-2017.pdf>
- <http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2018/08/Alg%C3%A9rie-2%C3%A8me-rapport-alternatif-juin-2018.pdf>

Durant tout le trimestre, le CFDA s'est employé également à préparer la mission de plaidoyer à Genève autour de l'examen de l'Algérie par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies.

Journée internationale de soutien aux victimes de la torture : conférence débat



@nawaat.org

Le 30 juin 2018, SOS disparu(e)s a organisé au CPMDH à Oran une conférence débat à l'occasion de la journée internationale de soutien aux victimes de la torture avec comme thème : « la torture et son impact sur la vie de la personne ». Cette conférence était ouverte à tous et a eu comme but de sensibiliser la société civile sur cette norme de jus cogens. C'est une norme acceptée et reconnue par la communauté internationale des Etats dans son ensemble en tant que norme à laquelle aucune dérogation n'est permise et qui ne peut être modifiée que par une nouvelle norme ayant le même caractère. Pour rendre effective cette conférence, des victimes de torture en Algérie ont apporté leurs témoignages sur la question des traitements inhumains et dégradants qu'elles ont subis et les séquelles physiques et morales engendré par la torture.



@empathy.ge

Afin de promouvoir la portée de cette conférence aux cotés des victimes, des militants de la société civile tels que des sociologues, journalistes et juristes ont présenté des communications très pertinentes et ont nourri les débats sur l'importance de lutter contre la torture.

De plus, l'intervention de Harcène Ferhati sur sa traumatisante expérience de torture a été fructueuse. Son histoire a touché et émue les invités présents.

BREVES

Réunion de coordination des associations sur l'Algérie à Bruxelles

Une réunion à Bruxelles a réuni durant 3 jours, entre les 16 et 18 mai, les membres du groupe de solidarité avec la société civile en Algérie. Cette réunion avait pour but de préparer le rapport du groupe pour le Comité des Droits de l'Homme. Lors de cette réunion, les organisations ont mis en lumière l'importance d'anticiper le travail. A cet effet, un Google group sur l'Algérie sera créé pour faciliter la communication entre ces associations subsahariennes.



Une mission de plaidoyer autour de l'examen de l'Algérie par le Comité des droits de l'Homme en juillet a été décidée. Lors de cette rencontre, les ONGs internationales ont débattu des possibles axes de coopération sur les activités et priorité à venir concernant l'Algérie. Il a notamment été question des élections présidentielles en Algérie de 2019, des arrestations arbitraires et expulsions massives de personnes migrantes en Algérie.

Rencontre journalistique : un combat de vérité et justice rappelé et mis en avant par le président de l'association SOMOUD, Adnane Bouchaib.

Le 1^{er} avril 2018, SOS disparus a invité le journaliste *Hamza Atzi* de *voices of Magharebia* à venir rencontrer les familles de disparus afin de prendre contact avec elles.

Ce dernier s'est par la suite entretenu avec l'avocat *Adnane Bouchaib*, président de l'association SOMOUD, dans ses bureaux. Menant un combat similaire, CFDA/SOS Disparus, SOMOUD et Djazaïrouna, ont créé la Coalition des associations des victimes des années 90. Le point en commun de toutes ses associations est la recherche de la vérité et de la justice et la préservation de la Mémoire.

Suite à cet entretien, un article a été publié en arabe. Nous vous invitons à en prendre connaissance via le lien suivant :

<https://www.maghrebvoices.com/a/429867.html>

L'avocat a rappelé que la Coalition des associations des victimes des années 90 n'est pas contre la paix mais la charte pour la paix et la réconciliation nationale est une amnistie des auteurs de violations graves des droits de l'Homme. La Coalition se bat contre l'impunité des auteurs de ces crimes.

Parallèlement à la Charte, la Coalition souhaiterait qu'une réelle commission de vérité voit le jour en Algérie. Une commission composée d'experts indépendants dont la mission est de

rechercher la vérité sur les personnes disparues et de retrouver leurs corps notamment avec l'exhumation des tombes sous X.

La participation du CFDA et SOS Disparu(e)s à la promotion et protection des droits de l'Homme

Les locaux de Sos disparus à Alger et à Oran sont souvent sollicités par d'autres associations ou des professeurs d'université pour des réunions ou des événements ponctuels. Par exemple, le 12 mai 2018, SOS disparu(e)s a mis à disposition ses locaux à l'association de Lutte contre la corruption afin d'organiser leur assemblée générale annuelle. L'association reçoit également assez souvent des historiens, sociologues, professeurs de droit qui s'intéressent à la question des disparus en Algérie. Ils rédigent des mémoires, des thèses ou des articles. Des interviews avec les familles ou les responsables de l'association à Alger, Oran ou Paris sont également réalisées.

CONTACT



cfda@disparus-algerie.org



www.algerie-disparus.org



0033 (0)1 43 44 87 82



[Notre page](#)



[Notre Mémorial Virtuel](#)